

## FEUILLE D'INTERPRÉTATION

Page 158

Paragraphe 29.1, notes du tableau

*Ajouter le texte suivant aux notes 6 et 7:*

La distance de 1,0 mm est autorisée si les deux conditions suivantes sont remplies:

- le matériau isolant à l'extrémité de l'élément enrobé tubulaire est résistant aux courants de cheminement (IRC > 250). Ce matériau peut être de la poudre de magnésie ou une matière de remplissage;
- l'environnement à l'extrémité de l'élément enrobé tubulaire est protégé contre la pollution par un couvercle. Ce couvercle doit être à proximité de l'extrémité de l'élément mais n'est pas nécessairement en contact avec lui.

• En général l'enveloppe de l'appareil n'assure pas une protection suffisante.

• Si une capsule ou un bouchon en céramique ou en caoutchouc siliconé est mis en place à l'extrémité de l'élément, les lignes de fuite et distances dans l'air normales s'appliquent à la surface extérieure de la capsule ou du bouchon.

## INTERPRETATION SHEET

Page 159

Subclause 29.1, notes to table

*Add the following text to notes 6 and 7:*

The distance 1,0 mm is allowed if the following two conditions are met:

- the insulating material at the end of the tubular sheathed element is track resistant (CTI > 250). This material could be the magnesium oxide powder or sealing material;
- the environment at the end of the tubular sheathed element is protected against the deposition of dirt by a cover. This cover is to be close to the end of the element but not necessarily in contact with it.

• In general the enclosure of the appliance does not provide sufficient protection.

• If a cap or a plug of ceramic or silicon rubber is fitted to the end of the element, the normal creepage distances and clearances apply to the outer surface of the cap or plug.